



**2017 DEVE 47** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France pour la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au Bois de Vincennes.

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La végétalisation de la ville, enjeu majeur de l'amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, est un élément fort du programme de mandature. Elle y prend la forme, entre autres, de l'objectif d'atteindre 100 hectares de toits et murs végétalisés d'ici 2020, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine.

La Ville de Paris s'engage dans le développement de cette forme d'agriculture. Elle se caractérise par la diversité des services qu'elle rend aux citoyens : production d'une alimentation saine et locale, développement du lien social, création d'emplois, valorisation du foncier urbain, protection de la biodiversité, réduction des effets d'îlot de chaleur, amélioration paysagère, etc. Ce secteur d'activité est actuellement en plein développement.

L'engagement de la municipalité pour l'agriculture urbaine s'est traduit par l'organisation en 2015 du cycle de conférences « Cultivons la Ville » puis en 2016, du cycle de conférences « Permacultivons la Villes », qui ont lancé une dynamique forte parmi les porteurs de projets mais également chez les propriétaires. Nous avons pu constater par la suite une forte augmentation du nombre de projets, portés par des entrepreneurs avec le soutien de la Ville, par l'intermédiaire de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

En 2016, la Ville a réuni autour de la Charte « Objectif 100 hectares » 33 partenaires, acteurs publics et privés parisiens, engagés pour la végétalisation et le développement de l'agriculture urbaine dans la capitale. Cette initiative s'est concrétisée par le lancement de l'appel à projets Parisculteurs, véritable levier qui permettra de développer 33 projets d'agriculture urbaine ou de végétalisation sur les toits et les murs de Paris représentant 5,5 hectares. Une seconde édition est prévue en 2017.

Afin de continuer à encourager cette dynamique, je souhaite produire une Bière de Paris, dont l'ensemble de la matière première sera produite à Paris, à travers un partenariat avec l'association « les Brasseurs de France », association professionnelle réunissant les producteurs de bière française.,

Ainsi, l'orge brassicole proviendra des plants cultivés par les agents des services de la ville sur les 5000 m<sup>2</sup> de l'allée royale, dans le Bois de Vincennes et les houblons seront issus de plantation du Parc Floral. Ces cultures sont réalisés sans traitement phytosanitaire ni apport d'engrais.

Les brasseurs de France fourniront à la ville les plants de houblon nécessaires. De plus, à l'issue de la récolte prévue à l'été et l'automne 2017 et en fonction du produit de celle-ci, les brasseurs assureront la fabrication de la bière ainsi que sa mise en bouteilles, en coopération avec des brasseries parisiennes et franciliennes. 5.000 litres de bière pourraient être produits d'ici la fin de l'année 2017.

La bière ainsi produite n'a pas vocation à être commercialisée. Elle sera proposée et valorisée dans le cadre de dégustations gratuites auprès du public majeur organisées par les Brasseurs de France et la Ville de Paris.

C'est pourquoi, je vous propose donc de m'autoriser à signer une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DEVE 47** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et les Brasseurs de France pour la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au Bois de Vincennes

Le Conseil de Paris,  
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Madame la Maire de Paris propose un partenariat avec les Brasseurs de France sous la forme d'une convention en vue de la production de bière issue de la culture de l'orge et du houblon au Bois de Vincennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3ème commission et de Mme Olivia POLSKI au nom de la 1<sup>ère</sup> commission;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la signature d'une convention de partenariat avec les Brasseurs de France en vue de la production de bière à partir de l'orge et du houblon cultivés au Bois de Vincennes, contribuant ainsi au développement de l'agriculture urbaine à Paris.